

Nos références : COM036605 du 14/12/2023

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0182944-1 - STMICROELECTRONI

Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne

E-mail :

Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :

110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.

Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 74704 du 20/12/2023</u>					
YEALINK A30-025/B	Yealink A30-025 (A30+CTP18 + WPP30) - Barre Android de collaboration vidéo à double optique native Microsoft Teams/Zoom/Mode BYOD pour les moyennes	1	1 627,54	1 627,54	1
	Yealink A30- Barre Android de collaboration vidéo à double optique native Microsoft Teams/Zoom/Mode BYOD pour les moyennes salles B106423062500377	1			
	1303047 - YEALINK CTP18-STD N° Série : 203047F080001429	1			
	1303112 - Yealink WPP30 - système de partage de contenu sans fil N° Série : 203112F080001069	1			
DWPRO TITAN-TAB-MVCII	Support pour barre de son , barre visio	1	63,00	63,00	1
FOURNITURE	FOURNITURE DE MATERIEL	1	37,50	37,50	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
Sous-total BL : 2 235,54					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	Total TVA
1	20,00	2 235,54	447,11		

Conditions de règlement :
 Virement à 45 jours fin de mois

Echéance : 29/02/2024

Domiciliation DWPRO :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC

2 682,65 €

Devise : EUR

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)